

Compte rendu du Conseil Municipal du 15 octobre 2020

Le Conseil Municipal est réuni au Foyer Rural salle Henri Bonnet suite aux conditions sanitaires. Les membres du conseil sont tous masqués.

Absents : Anita MARIE excusée et donnant procuration à Nicolas JOUVE, René DÉZIEUX excusé.

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19h30, M. Jérôme FERINCZEK est désigné secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

De donner suite à la demande de M. et Mme Méchin Paul sous condition du respect de certaines prescriptions et d'une modification dans le bornage du tronçon de chemin rural vendu ;

D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du tiers lieu, pôle santé et cluster ruralité selon les préconisations de la CAO et de retenir Quatro Architecture ;

D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches et signer les documents nécessaires à l'abattage d'arbres à Vaux et notamment, les autorisations d'urbanisme ;

Désigne les représentants au sein de la CLECT parmi les conseillers : 1 élu titulaire, Sophie Rios et 1 élu suppléant, Jean-Paul Alphonsout ;

Désigne les représentants au sein des commissions thématiques de Haute Corrèze Communauté parmi les conseillers : 1 élu titulaire et 1 élu suppléant parmi les conseillers pour chaque commission

Commission thématique HCC	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Commission Ressources	Xavier Gruat	Jérôme Ferinczek
Commission Economie et attractivité	Patricia Pradel	Xavier Gruat
Commission Proximité et citoyenneté	Stéphanie Moncourier	Lionel Vittori
Commission Préservation de l'environnement	Laurent Léger	Hervé Massias
Commission Aménagement de l'espace	Nicolas Jouve	Jean-Paul Basset

De saisir Monsieur le Préfet pour le transfert des biens de section d'Andrageat, section de La Rigaudie, section du Longeard et de La Rigaudie, section de Champoux, section des Vialles, section du Longeard et du Bosdeveix conformément à la procédure prévue par l'article L. 2411-12-1 susvisée ;

D'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin de moins de 20 m² en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme ;

De saisir Monsieur le Président de HCC pour demander la rétrocession de la voirie de la zone artisanale des Alouettes ;

De procéder à la tarification des interventions de l'agent communal sur le domaine des sections.

Une motion particulièrement importante est ensuite votée :

Les fermetures de trésorerie et les réductions d'effectifs vont impacter de manière conséquente le fonctionnement de nos collectivités et le service aux usagers. Le président de HCC doit impérativement saisir la DGFIP pour une renégociation quant au nombre des conseillers affectés au EPCI.

Monsieur Le Maire annonce la prochaine assemblée de Coup de Main et profite pour faire le point sur les différents travaux confiés à cette association depuis 2014

Il évoque :

Le tiers lieu et le calendrier des travaux qui se précise. Une première phase de démolition intérieure va bientôt commencer ;

La réunion de la commission finances concernant la contractualisation 2021-2023 ;

Le plan communal de sauvegarde est en cours d'actualisation ;

La campagne d'épaveuse sur les voies communales est en cours. Des travaux de consolidation de voirie communale sont en cours au village des Pavés et la sécurisation de l'intersection devrait suivre en partenariat avec les services départementaux.

Monsieur le Maire fait état d'une rencontre avec les services de la DDT. Un projet d'arboretum est en cours à Vaux. Ce projet sans incidence financière pour la commune permettra la plantation d'essence d'arbres spécifiques prenant en compte l'évolution climatique. Une paysagiste conseil de la DDT est intervenue sur site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30. Vu pour être affiché le 22 octobre 2020, prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.